

# DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

**SIED 70**  
**Syndicat intercommunal d'énergie**  
**du département de la Haute-Saône**

**SEANCE DU 17 JANVIER 2024**

Nombre de membres afférents au Bureau syndical : 17

Nombre de membres en exercice : 17

Date de convocation et d'affichage : 4 décembre 2023

**PRESENTS : (10 membres)**

Madame Viviane CARSANA, Messieurs Jean-Marc JAVAUX, Pascal GAVAZZI, Philippe COMBROUSSE, André GAUTHIER, Daniel NOURRY, Yves PELLETIER, Denis DAGOT, Frédéric GUIBOURG, Jean-Luc BRULE.

**ABSENTS EXCUSÉS : (6 membres)**

Mesdames Marie BRETON, Magalie ROSE, Virginie LUTHRINGER, Messieurs Jean-Noël CHAMBON, André MARTHEY, Ludovic TABIS.

**ABSENT : (1 membre)**

Monsieur Patrick NECTOUX.

**VOTE :**

Votants : 10 ; pour : 10 ; contre : 0 ; abstention ou nul : 0.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Monsieur Daniel NOURRY.

## DELIBERATION N°18

**OBJET : *Chaufferie de Moimay - demande de subvention CCRT-FEDER***

Monsieur le Président rappelle au Bureau Syndical que le SIED 70 s'est vu transférer la compétence chaufferie bois et réseaux de chaleur de la commune de MOIMAY pour un projet de chaufferie biomasse destiné à desservir les bâtiments de la commune (mairie, presbytère, église), l'ensemble du site de la Maison des Enfants composé de 5 bâtiments et les particuliers intéressés.

Après validation de la phase APD établie par l'équipe de maîtrise d'œuvre, le Bureau syndical a établi les tarifs provisoires de la chaleur et a demandé un engagement aux futurs abonnés pour la poursuite du projet en phase DCE.

Après bilan des réponses positives obtenues, le programme se poursuit avec le raccordement des bâtiments de la Commune (mairie, ancien presbytère, église), les bâtiments de la Maison d'Enfants et de 4 particuliers.

Il précise que, selon les estimations révisées, le coût général du projet (travaux + ingénierie) est évalué à 1 232 855 € HT.

Monsieur le Président indique que ce projet a été inscrit dans le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) du Pays des Vosges Saônoises.

REÇU EN PREFECTURE

le 25/01/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-070-257004366-20240117-DEL18BU17

Aussi, Monsieur le Président propose le nouveau plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes		
			Montant	Pourcentage
Maitrise d'œuvre – études d'avant-projet	7 554 €	ADEME MOe	5 288 €	0,4 %
Travaux Ingénierie Imprévus	1 225 301 €	CCRT – Fonds chaleur ADEME	174 211 €	14,1 %
		FEDER	321 041 €	26,0 %
		ETAT	141 542 €	11,5 %
		Autofinancement	590 773 €	48,0 %
<b>Total dépenses</b>	<b>1 232 855 €</b>	<b>Total subventions</b>	<b>1 232 855 €</b>	<b>100,0 %</b>

Le Bureau entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel.
- 2) **DECIDE** de solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre du CRTE du Pays des Vosges Saônoises.
- 3) **DECIDE** de solliciter une subvention auprès de l'ADEME au titre du Contrat de Chaleur renouvelable territorial (CCRT).
- 4) **DECIDE** de solliciter une subvention au titre du FEDER auprès du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté.
- 5) **CHARGE** Monsieur le Président de déposer les dossiers de demande d'aides publiques correspondants.
- 6) **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions nécessaires ainsi que tous les documents s'y rapportant.
- 7) **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Marc JAVAUZ



REÇU EN PREFECTURE

le 25/01/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-070-257004366-20240117-DEL188U17